

PROJET EDUCATIF

VELS 2024



SOMMAIRE

OBJECTIFS DU SEJOUR.....p 2

LES INTENTIONS EDUCATIVES DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT

- Notre projet.....p 3
- Les règles de vie commune.....p 4

LE ROLE DE CHACUN

- Directeur.....p 4
- animateurs.....p 4
- L'assistant sanitaire.....p 5
- Le surveillant de baignade.....p 5

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Le lever.....p 6
- Les repas.....p 6
- Le temps calme.....p 7
- L'hygiène.....p 7
- La veillée.....p 8
- Le coucher.....p 8
- Les activités.....p 9
- La réunion du soir.....p 9

LA PREMIERE JOURNEE DU SEJOUR.....p 10

FONCTIONNEMENT TYPE D'UNE JOURNEE.....P 11

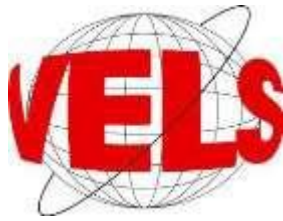
ANNEXE LAICITE / SEJOURS ARC EN CIELP 12

Siège social : 17 avenue Arblade 92240 Malakoff

Tél : 01 49 84 00 53 E Mail : infos@velsvoyages.com Internet : www.velsvoyages.com

S.A.R.L au capital de 8000 € Garantie financière : Banque Populaire Licence N°075040017

RCS PARIS B 399 312 594 . Assurance RCP : Generalli France . TVA intra communautaire : FR16 399 312 594 000 34



OBJECTIFS DU SEJOUR

« RENDRE L'ENFANT ACTEUR DE SON
DEVELOPPEMENT ET DE SES APPRENTISSAGES »

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

➤ **APPRENDRE A GRANDIR**

Contribuer au développement physique, psychologique et affectif de l'enfant tout en tenant compte de ses possibilités.

Favoriser le développement de chaque enfant par la participation a des activités éducatives et culturelles

➤ **GARANTIR LA SECURITE AFFECTIVE ET MATERIELLE**

Respect de l'enfant : l'enfant est un individu à part entière avec ses sensibilités, son vécu, ses attentes, ses souhaits, respectons le en tant que personne à part entière.

➤ **APPRENDRE A VIVRE ENSEMBLE**

Permettre à l'enfant d'appréhender la vie en collectivité et d'en retirer des enrichissements personnels.

Favoriser la prise de responsabilité de chaque enfant par l'apprentissage de la vie en collectivité

➤ **JOUER**

Susciter chez l'enfant le Désir et le Plaisir d'aller vers une activité.

Se servir de l'activité pour offrir à l'enfant expérimentation, exploration, découverte, compréhension de son environnement avec les dimensions du plaisir de la créativité

Siège social : 17 avenue Arblade 92240 Malakoff

Tél : 01 49 84 00 53 E Mail : infos@velsvoyages.com Internet : www.velsvoyages.com

S.A.R.L au capital de 8000 € Garantie financière : Banque Populaire Licence N°075040017

RCS PARIS B 399 312 594 . Assurance RCP : Generalli France . TVA intra communautaire : FR16 399 312 594 000 34



LES INTENTIONS EDUCATIVES DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT

NOTRE PROJET

Ce projet repose sur la prise en compte constante de besoins hiérarchisés, dans le cadre de projets individuels et collectifs qui conduiront le jeune par ses actions à un épanouissement compatible avec sa vie d'adulte de demain.

Il constitue un outil de travail et de réflexion pour les orientations et la direction du séjour. Sa conception demeure dans l'idée, comme un contrat moral entre chaque participant au séjour : organisateur, directeur, animateurs, jeunes.

L'adhésion de tous est indispensable.

Historiquement, la classe de découverte correspond à une réalité socio-économique et éducative. A ses débuts, la classe se limitait à développer, à l'intention du plus grand nombre, un esprit « laïque » et collectif dans un cadre récréatif de bien être pour des enfants qui n'avaient jamais eu l'occasion de sortir du modèle familial.

En 2012, après plus d'un demi-siècle d'existence, le séjour en collectivité doit être considéré et reconnu comme un véritable lieu d'apprentissage de la vie sociale et culturelle grâce à d'autres vecteurs que la connaissance morale, mais plutôt par la prise en compte des besoins propres à chaque individu et du rythme de vie de chacun dans le cadre d'expériences personnelles et collectives.

Le centre de vacances doit s'attacher à ne pas permettre aux inégalités, quel qu'elles soient, de s'afficher et de banaliser tout phénomène de marginalisation ou d'exclusion.

En effet, le choix pour une équipe d'animateurs d'accueillir des jeunes en centre de vacances n'est pas neutre, ainsi, nous faudra-t-il veiller à laisser la place à l'activité spontanée, au choix des jeunes et favoriser la capacité d'agir sur leurs propres vacances pour ne pas reproduire le contexte de subordination auquel ils sont soumis tout au long de l'année scolaire.

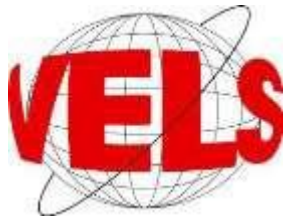
La socialisation de chaque jeune par les relations entre le jeune et le groupe, par l'expression de ses propres choix, par la prise en compte du choix de l'autre permet à chacun de se forger ses croyances et sa propre culture de la vie en collectivité.

Siège social : 17 avenue Arblade 92240 Malakoff

Tél : 01 49 84 00 53 E Mail : infos@velsvoyages.com Internet : www.velsvoyages.com

S.A.R.L au capital de 8000 € Garantie financière : Banque Populaire Licence N°075040017

RCS PARIS B 399 312 594 . Assurance RCP : Generali France . TVA intra communautaire : FR16 399 312 594 000 34



Un classe de découverte, c'est avant tout une équipe au contact, à l'écoute des besoins des jeunes et de leurs désirs, mais aussi la nécessité de se mettre d'accord sur un avenir commun avec les enseignants et sur les règles qui régiront cet avenir.

LES REGLES DE VIE COMMUNE

Lieu de rencontres et d'échanges, le séjour est un moment de vie intense en groupe. La notion de collectivité implique des relations favorisant l'épanouissement de conflits dus à la personnalité des individus vivant en commun.

Dans ce contexte, les adultes sont les garanties des règles définies par le groupe après négociations. Il vous appartiendra donc de veiller à limiter un cadre réglementaire pour assurer :

- le respect de chaque individu
- le respect du matériel
- le respect de l'environnement culturel nouveau dans lequel vivra le groupe
- le respect de la collectivité

Afin de maintenir l'intégrité du groupe, un espace temps et lieu sera formalisé pour faire le point sur la vie de groupe. Il conviendra de prendre en compte le droit au sommeil de tous et l'aménagement du temps « cool ».

ROLE DE CHACUN

ENSEIGNANTS

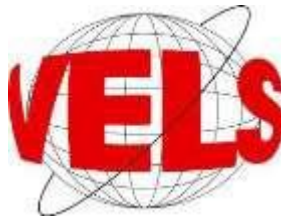
- gestion de l'équipe d'animation
- élaboration et mise en œuvre du Projet Pédagogique
- élaboration et suivi du budget – gestion et régie du centre
- relation avec la mairie et les différents partenaires
- organisation des loisirs et des activités des enfants, dans des conditions optimales d'hygiène et de sécurité, et gestion de l'aménagement des locaux

Siège social : 17 avenue Arblade 92240 Malakoff

Tél : 01 49 84 00 53 E Mail : infos@velsvoyages.com Internet : www.velsvoyages.com

S.A.R.L au capital de 8000 € Garantie financière : Banque Populaire Licence N°075040017

RCS PARIS B 399 312 594 . Assurance RCP : Generali France . TVA intra communautaire : FR16 399 312 594 000 34



ANIMATEURS

- Garantir la sécurité matérielle des biens et des personnes, dans l'accompagnement et la conduite des activités et de la vie quotidienne
- Élaborer et mettre en place un Projet d'Animation
- S'impliquer dans le projet de fonctionnement
- Participer de façon concrète et active aux réunions pédagogiques
- travailler en équipe
- Etre chargé d'un groupe d'enfants

ACOMPAGNATEUR VEL :

- responsabilité du centre
- Assure la logistique des activités en fonction des souhaits des enseignants
- Interlocuteur privilégié des enseignants
- Peut assurer le rôle d'assistant sanitaire (si demandé)
- mise en application des règles d'hygiène et de sécurité et respect de la législation du centre

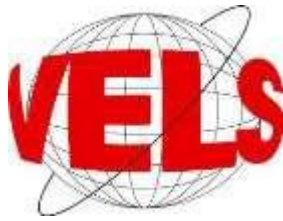
L'animateur doit se comporter en adulte responsable. Il est à la fois « personne ressource », capable de proposer des activités, il doit s'adapter au groupe, aux moyens dont il dispose, aux circonstances... et il est « l'élément moteur pour le dynamisme du groupe et de l'équipe ».

Siège social : 17 avenue Arblade 92240 Malakoff

Tél : 01 49 84 00 53 E Mail : infos@velsvoyages.com Internet : www.velsvoyages.com

S.A.R.L au capital de 8000 € Garantie financière : Banque Populaire Licence N°075040017

RCS PARIS B 399 312 594 . Assurance RCP : Generali France . TVA intra communautaire : FR16 399 312 594 000 34



MOYENS MIS EN ŒUVRE

LE LEVER

Il sera individualisé pour respecter au maximum le rythme de chacun, un petit déjeuner échelonné sera dans la mesure du possible prévu pour des enfants ayant besoin de dormir davantage

➤ RÔLE ET SAVOIR DES ANIMATEURS

Devant les enfants, les animateurs devront se présenter de bonne humeur, gais, disponibles et convenablement vêtus. Ils auront appris à gérer leur temps de sommeil pour être présents et actifs dès le lever et ainsi être à l'écoute des enfants.

Chaque animateur vérifiera discrètement si, dans son groupe, il n'y a pas d'enfant énurétique. Si le cas se présente, une aide pour l'enfant sera envisagée afin qu'il ne soit pas rejeté par ses camarades. L'animateur changera le lit et les vêtements ; de même, il posera discrètement une alèse pour protéger le matelas.

Les animateurs auront à tour de rôle un service :

- 1 animateur pour l'accueil
- 1 animateur pour les couloirs
- 1 animateur pour le petit déjeuner qui veillera à déjeuner avant les enfants afin d'être à leur disposition

LES REPAS

- Le repas doit être un moment convivial, un moment de calme, d'échange et de plaisir.
- Avant et après le repas, les enfants passeront aux toilettes pour se laver les mains.
- Afin d'éviter les cohues, nous irons et nous sortirons de tables en groupe.
- A chaque repas 2 enfants seront chargés de mettre et de débarrasser les tables, de les nettoyer et éventuellement de servir les plats.

➤ RÔLE ET SAVOIR DES ANIMATEURS

Un animateur sera présent à chaque table ou bien réparti dans la salle, il veillera à :

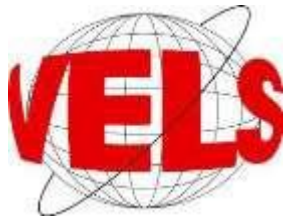
- inciter les enfants à se servir
- inciter les enfants à mesurer leur faim
- obliger l'enfant à ne pas quitter la table avec la faim sans pour autant manger trop de pain

Siège social : 17 avenue Arblade 92240 Malakoff

Tél : 01 49 84 00 53 E Mail : infos@velsvoyages.com Internet : www.velsvoyages.com

S.A.R.L au capital de 8000 € Garantie financière : Banque Populaire Licence N°075040017

RCS PARIS B 399 312 594 . Assurance RCP : Generalli France . TVA intra communautaire : FR16 399 312 594 000 34



- ne pas forcer un enfant à manger mais l'incitera à goûter

LE TEMPS CALME

L'après repas doit être un temps calme, voire une sieste pour ceux qui le désirent, c'est un moment de détente où les enfants peuvent faire leur courrier, jouer à un jeu de société, ou de carte, lire, ou tout simplement se reposer sur son lit.

L'objectif est d'en faire un moment de plaisir et de repos pour les enfants

Le matin et le soir à la fin des activités un moment de détente sera mis en place afin que les enfants se préparent dans le calme pour le déjeuner ou le dîner.

Les animateurs devront être présents dans tous les lieux, dans les couloirs si les enfants sont dans les chambres ou dans les salles d'activités ; ils veilleront au respect des autres et au bruit.

L'HYGIENE

- **Le lavage des mains** doit être fait avant et après chaque repas ; ainsi qu'après chaque activité.
- **La toilette** constitue un moment privilégié à la fois pour l'enfant et pour l'animateur dans sa relation de confiance, d'affectivité.
- **Les douches** doivent être prises tous les jours, et le lavage des cheveux se fera 2 fois par semaine au minimum. D'aucune façon,, les animateurs n'ont à lavé les enfants.
- **Le lavage des dents** se fera après le petit déjeuner et après le dîner (voir même après le déjeuner).
- A l'arrivée un shampoing anti-poux sera réalisé si cela est nécessaire après avis du médecin.
- **Le nettoyage des ongles et des oreilles** se fera en milieu de séjour ou avant si nécessaire.
- **Le linge de corps** doit être changé tous les jours.
- **Les autres vêtements** ainsi que le linge de corps seront ramassés par l'animateur référent une fois par semaine.

Les animateurs devront :

- **veiller à la propreté** des enfants à tout moment de la journée
- **respecter l'intimité** de l'enfant
- les animateurs s'occuperont des garçons
- les animatrices s'occuperont des filles
- veiller à ce que l'enfant se lave correctement. Si l'enfant se bloque vis-à-vis de ses camarades, le rôle de l'animateur est de préserver l'intimité de l'enfant, de l'amener à surmonter cet état en fin de séjour
- ramasser et laver une fois par semaine le linge sale
- veiller à ce que les draps mouillés d'un enfant énurétique ou ayant des oublis soient changés et protégés par une alèse

Siège social : 17 avenue Arblade 92240 Malakoff

Tél : 01 49 84 00 53 E Mail : infos@velsvoyages.com Internet : www.velsvoyages.com

S.A.R.L au capital de 8000 € Garantie financière : Banque Populaire Licence N°075040017

RCS PARIS B 399 312 594 . Assurance RCP : Generalli France . TVA intra communautaire : FR16 399 312 594 000 34



LA VEILLEE

Elle est préparée en amont par tous les animateurs.

Elle sera de courte durée et respectera une courbe dans le déroulement et le choix du jeu après un point culminant d'excitation et de bruit, elle devra se terminer dans le calme, pour faciliter le coucher.

Les animateurs devront :

- **préparer la veillée la veille**
- **participer** au déroulement, **aider** au jeu, **encourager** les enfants et les inciter à jouer
- **être actif** dans la veillée pour son bon déroulement
- **ranger** les salles de veillée et/ ou le matériel après le coucher des enfants afin d'avoir des salles opérationnelles pour le lendemain matin

LE COUCHER

- Il doit se faire dans le calme et le plus en douceur possible.
- Brossage des dents.
- Inciter les enfants à aller aux toilettes.
- Lire ou raconter une histoire (selon l'âge).
- Veiller à ce qu'il n'y ait plus de chahut après 23 h, ne pas quitter le couloir tant que les enfants ne dorment pas.

Les animateurs devront :

- toujours **être présent pour sécuriser** les enfants surtout les premiers jours
- **réconforter** les enfants qui ont du mal à s'endormir, leur parler, leur raconter une histoire, où les faire parler afin qu'ils oublient leurs angoisses
- **être à l'écoute** des enfants ; il est leur référent au fil du séjour

LES ACTIVITES

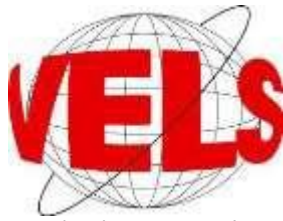
- Les activités du séjour seront basées sur **le respect de l'évolution des enfants**, ainsi que sur leurs propres désirs de les pratiquer en fonction de leurs besoins et de leurs possibilités : que ces activités soient sportives, culturelles, linguistiques, manuelles ou intellectuelles.
- L'activité n'est jamais une fin en soi ; elle est l'occasion pour le jeune non seulement de pratiquer mais aussi **de tester**, dans le contexte du groupe, **ses propres capacités**.
- L'activité doit permettre à chaque enfant de **s'exprimer, de communiquer, d'affirmer sa personnalité et d'effectuer des apprentissages**.
- L'activité du groupe doit permettre à chaque enfant **de développer sa socialisation**.
- L'activité doit favoriser **la prise d'autonomie** en mettant chaque enfant en situation de

Siège social : 17 avenue Arblade 92240 Malakoff

Tél : 01 49 84 00 53 E Mail : infos@velsvoyages.com Internet : www.velsvoyages.com

S.A.R.L au capital de 8000 € Garantie financière : Banque Populaire Licence N°075040017

RCS PARIS B 399 312 594 . Assurance RCP : Generali France . TVA intra communautaire : FR16 399 312 594 000 34



- pouvoir faire (ne pas faire à sa place), d'agir, de créer.
- Bref, les activités doivent toujours **déboucher sur le jeu** et le plaisir de faire et correspondre ainsi à l'intérêt de l'enfant.

L'animateur devra :

- préparer au préalable ses activités sous forme de fiches techniques
- choisir et mettre en place les activités au cours de réunions de travail quotidiennes
- vérifier son matériel ainsi que la disponibilité des locaux
- respecter le rythme de vie de l'enfant

Pour les sorties, le Directeur devra être prévenu du lieu de destination, du nombre d'enfants et d'animateurs .

Des valeurs éducatives que nous portons...

Refusant tout dogmatisme spirituel, politique ou religieux, mais soucieuses de cohérence éducative, nos équipes mettent en oeuvre, les objectifs éducatifs suivants :

- être écouté, reconnu, respecté et réciproquement vis à vis des autres et de leurs différences
- découvrir le plaisir de vivre ensemble et d'être solidaire
- grandir en ouvrant sa vie à l'imagination, la création et l'étonnement
- développer la conscience de ses libertés et se construire des repères
- se préparer aux règles de vie en société : intégrer des limites, participer, choisir et décider
- prendre des responsabilités
- être attentif à sa santé et à celle des autres

LA REUNION DU SOIR

Elle commencera par un tour de table de toute l'équipe d'animation afin de connaître les problèmes rencontrés.

Elle permettra de :

- **résoudre les problèmes** pour le lendemain dans la mesure du possible
- **préparer** la journée du lendemain
- **prévoir** les services du matin, les activités de la journée et la veillée
- **faire un bilan** sur la journée écoulée

Siège social : 17 avenue Arblade 92240 Malakoff

Tél : 01 49 84 00 53 E Mail : infos@velsvoyages.com Internet : www.velsvoyages.com

S.A.R.L au capital de 8000 € Garantie financière : Banque Populaire Licence N°075040017

RCS PARIS B 399 312 594 . Assurance RCP : Generali France . TVA intra communautaire : FR16 399 312 594 000 34



PREMIERE JOURNEE DU SEJOUR

Programme de la première journée :

- Arrivée sur le centre
- Accueil des enfants et dépôt des valises sur le centre
- Première activité
- Retour au centre
- Découverte du centre et des règles de sécurité
- Installations dans les chambres
- Inventaires
- Douche
- Dîner
- Veillée (courte)
- Coucher

FONCTIONNEMENT TYPE D'UNE JOURNEE

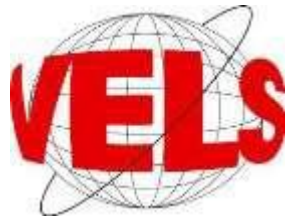
8h00	Lever des enfants
8h30	Petits déjeuner
9h30	Début des activités
11h30	Fin des activités
12h00	Déjeuner
13h00	Temps calme
14h30	Début des activités
16h30	Goûter
17h00	Fin des activités et temps libre (lecture, courrier...)
18h00	Douche
19h00	Repas
21h00	Début de veillée
23h00	Coucher

Siège social : 17 avenue Arblade 92240 Malakoff

Tél : 01 49 84 00 53 E Mail : infos@velsvoyages.com Internet : www.velsvoyages.com

S.A.R.L au capital de 8000 € Garantie financière : Banque Populaire Licence N°075040017

RCS PARIS B 399 312 594 . Assurance RCP : Generalli France . TVA intra communautaire : FR16 399 312 594 000 34



Ce projet est une aide à la réalisation du séjour, une aide également pour les animateurs.

Les adultes doivent être eux aussi à l'écoute les uns des autres, communiquer, se respecter et être responsable.
La bonne humeur et la rigueur seront des éléments essentiels pour le bon déroulement de notre séjour.

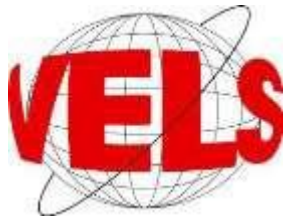
Une bonne préparation c'est 90% de réussite du séjour.

Siège social : 17 avenue Arblade 92240 Malakoff

Tél : 01 49 84 00 53 E Mail : infos@velsvoyages.com Internet : www.velsvoyages.com

S.A.R.L au capital de 8000 € Garantie financière : Banque Populaire Licence N°075040017

RCS PARIS B 399 312 594 . Assurance RCP : Generali France . TVA intra communautaire : FR16 399 312 594 000 34



Annexe Laïcité / Paris Arc en Ciel

Annexe 2 : Mentions relatives au principe de laïcité à intégrer dans les projets éducatifs et pédagogiques

L'expression de convictions religieuses et le port de signes

Les jeunes accueillis en accueil collectif de mineurs sont libres d'exprimer leurs convictions personnelles, notamment religieuses. Toutefois, cette liberté d'expression doit s'exercer sous réserve du respect

- de l'ordre public (elle ne doit pas troubler l'ordre dans le cadre de l'activité ni compromettre la santé et la sécurité des mineurs ou du personnel) ;
- des droits d'autrui (elle ne doit pas constituer un acte de pression, de provocation de prosélytisme ou de propagande, ni porter atteinte à la dignité ou à la liberté d'autrui) ;
- du bon fonctionnement de l'activité.

En conséquence, sont proscrits et peuvent donner lieu à une exclusion en cas de perturbation du bon déroulement de l'accueil

- la manifestation ostensible d'une appartenance religieuse ; tout acte de prosélytisme auprès d'un autre mineur ;
- tout comportement constitutif de pressions sur un autre mineur au titre des croyances ou de l'absence de croyance ;
- toute tentative d'endoctrinement d'un autre mineur.

L'exercice de pratiques cultuelles

L'exercice de pratiques cultuelles (prière) relève de la sphère privée / individuelle de chaque mineur. Cette pratique peut donc être autorisée, mais uniquement dans un espace réservé à cet effet. En dehors de celui-ci, elle est interdite. Elle ne doit pas revêtir un caractère ostentatoire ou revendicatif, ni constituer un acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande et ne doit pas perturber le bon fonctionnement de l'accueil.

Il convient donc de préciser dans le projet éducatif et le projet pédagogique que les moyens mis à disposition de chaque mineur pour bénéficier de moments d'intimité lui seront précisés sur le lieu de séjour, suite à sa demande et selon les espaces et temps disponibles.

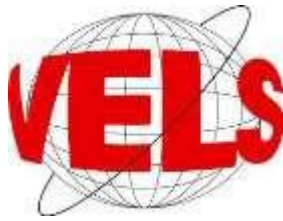
Les exemples ci-après sont à apprécier par les responsables du séjour à l'aune de ces disponibilités : il sera possible par exemple d'identifier un temps (avant ou après les repas, au début de la veillée...) et un lieu dédié, tout en veillant à ne pas perturber les temps d'activités proposés à tous les autres enfants.

Siège social : 17 avenue Arblade 92240 Malakoff

Tél : 01 49 84 00 53 E Mail : infos@velsvoyages.com Internet : www.velsvoyages.com

S.A.R.L au capital de 8000 € Garantie financière : Banque Populaire Licence N°075040017

RCS PARIS B 399 312 594 . Assurance RCP : Generalli France . TVA intra communautaire : FR16 399 312 594 000 34



L'organisation de la restauration

Afin d'assurer l'équilibre alimentaire de tous les enfants, le service de restauration propose des menus différenciés, quel que soient les motivations (goût, religion, végétarisme...), dans la limite des contraintes du service public.

L'organisation logistique des repas dans le cadre des séjours en collectivité ne permet pas des services de restauration en dehors des horaires prévus, y compris dans le cadre de jeûne religieux ou diététique. Ces contraintes organisationnelles peuvent être de nature à ne pas permettre la participation de votre enfant au séjour.

Annexe 3 : Règles de vie en séjour

Le présent document a pour objet d'organiser la vie commune des participants au séjour et s'inscrit dans le cadre des principes et valeurs définis dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire 2021-2026, afin d'assurer pour tous un bon séjour, dans le respect de la sécurité de chacun.

Il vise à favoriser :

L'apprentissage des règles fondamentales de la vie en collectivité

Le respect de l'intégrité de chacun

Le refus de toutes formes de discriminations

La participation de chacun à la vie collective

Le Directeur.trice et son équipe sont garant.e.s du respect de ce contrat dans le cadre de l'application de la loi.

OBLIGATIONS :

Respecter physiquement et verbalement chaque individu

Respecter le matériel, les locaux mis à disposition et l'environnement

Respecter l'intimité et les affaires personnelles de chacun

Respecter la laïcité

INTERDICTIONS :

Proférer des insultes et propos discriminatoires

Posséder et consommer du tabac (ou cigarette électronique), de l'alcool et/ou des stupéfiants

En cas de non-respect de l'une de ces règles (et en fonction de la gravité), le mineur fera l'objet d'un avertissement et les représentants légaux seront informés. En cas de récidive et de comportement portant atteinte au bon déroulement du séjour, une mesure d'exclusion pourra être décidée.

Siège social : 17 avenue Arblade 92240 Malakoff

Tél : 01 49 84 00 53 E Mail : infos@velsvoyages.com Internet : www.velsvoyages.com

S.A.R.L au capital de 8000 € Garantie financière : Banque Populaire Licence N°075040017

RCS PARIS B 399 312 594 . Assurance RCP : Generali France . TVA intra communautaire : FR16 399 312 594 000 34